

Date de dépôt : 14 novembre 2011

Rapport

de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Antoine Bertschy, Céline Amaudruz, Marc Falquet, Eric Leyvraz, Christina Meissner et Christo Ivanov demandant une réorganisation totale et rigoureuse du DCTI, département capharnaüm digne d'une République bananière !

Rapport de majorité de M. Bertrand Buchs (page 1)

Rapport de minorité de M. Patrick Lussi (page 4)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Bertrand Buchs

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de gestion a consacré une séance à cet objet (le 31 octobre 2011). La Présidence a été assurée par M. Eric Stauffer, assisté par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Le procès-verbal a été tenu de manière précise par M^{me} Karine Kohler que la commission remercie chaleureusement.

Mémorial

Cette résolution a été déposée le 4 février 2011. Elle a été traitée par le Grand conseil dans sa séance du 17 mars 2011 et renvoyée, après débats, par 81 oui, 2 non et 2 abstentions à la Commission de contrôle de gestion.

Présentation de la résolution

M. Lussi, signataire, explique que cette résolution demande une réorganisation du DCTI suite aux problèmes signalés dans la gestion de la gérance immobilière de l'Etat. Il admet que la première invite devrait être supprimée car une Task Force a été mise sur pied. Par contre les deux invites suivantes sont justes et méritent des éclaircissements complémentaires.

Une commissaire (Ve) affirme que la manière dont sont rédigés les considérants et l'exposé des motifs laisse à désirer. Elle pense que de parler d'une République bananière et d'un département capharnaüm n'est pas correct vis-à-vis de nombreux fonctionnaires qui font bien leur travail. Elle ajoute qu'il y a effectivement des problèmes d'organisation, de gestion et de contrôle interne mais que les commissaires les connaissent.

Le Président soumet aux votes la résolution 658 :

Pour : 5 (1 UDC, 2 MCG, 2 S)

Contre : 6 (2 PDC, 3 L, 1 R)

Abstention : 2 (2 Ve)

La résolution 658 est refusée.

Préavis sur la catégorie de débat

La commission préavise le traitement de cet objet en catégorie II.

Proposition de résolution (658)

demandant une réorganisation totale et rigoureuse du DCTI, département capharnaüm digne d'une République bananière !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le DCTI a été épinglé à de réitérées reprises, tant par la Cour des comptes que par l'Inspection cantonale des finances (ICF) ;
- qu'un rapport de l'ICF rendu fin 2010 a relevé de graves anomalies au sein du service de la gérance du canton ;
- que le conseiller d'Etat actuellement en charge du DCTI a déclaré « avoir entrepris de remettre de l'ordre dans ce service après son entrée en fonction » ;
- qu'à ce jour ces déclarations de bonne volonté ne se sont pas traduites par des résultats ;
- que le DCTI a connu de multiples démissions parmi son personnel ;
- que le DCTI n'est pas en mesure de relever les défis de la Genève de demain ;
- que seul un remaniement en profondeur permettra de restaurer l'ordre et la confiance dans ce département,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais un plan rigoureux de réorganisation du DCTI pour mettre un terme aux dysfonctionnements réguliers qu'il connaît ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis novembre 2005 par le chef du DCTI ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis la parution du rapport de l'ICF daté du 21 décembre 2010.

Date de dépôt : 15 novembre 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Comme il importe plus, en politique, de se justifier que de faire, les mots y ont plus d'importance que les choses. » Bernard Grasse

Cette citation reflète le sentiment qu'éprouve la minorité. Plusieurs scandales liés à la gestion du DCTI font les unes de nos quotidiens. La minorité dépose ce premier texte, la proposition de résolution R 658, le 4 février 2011.

Ce n'est que lors de la séance du 31 octobre 2011 que ce premier objet, R 658, est abordé par la Commission de contrôle de gestion.

Quelques minutes, très peu de mots, aucune idée et la résolution est balayée.

Les procès-verbaux et les débats de la Commission de contrôle de gestion étant placés sous le sceau de la confidentialité, la minorité est dans une impasse.

Le commentaire contradictoire étant proscrit, la minorité rappelle ses considérants :

- que le DCTI a été épinglé à de réitérées reprises, tant par la Cour des comptes que par l'Inspection cantonale des finances (ICF) ;
- qu'un rapport de l'ICF rendu fin 2010 a relevé de graves anomalies au sein du service de la gérance du canton ;
- que le conseiller d'Etat actuellement en charge du DCTI a déclaré « avoir entrepris de remettre de l'ordre dans ce service après son entrée en fonction » ;
- qu'à ce jour ces déclarations de bonne volonté ne se sont pas traduites par des résultats ;
- que le DCTI a connu de multiples démissions parmi son personnel ;

- que le DCTI n'est pas en mesure de relever les défis de la Genève de demain ;
- que seul un remaniement en profondeur permettra de restaurer l'ordre et la confiance dans ce département,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais un plan rigoureux de réorganisation du DCTI pour mettre un terme aux dysfonctionnements réguliers qu'il connaît ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis novembre 2005 par le chef du DCTI ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis la parution du rapport de l'ICF daté du 21 décembre 2010.

Le détail, seuls les « ayants droit » y ont accès. Mais la minorité entend, par ce rapport, exprimer son indignation face à un mépris général de ses textes, exprimé par les commissaires sous la forme :

« Circulez, y a rien à voir. » Coluche

Concrétisé par un refus d'entrer en matière.

La minorité soutient, qu'un fait, il y a tout à expliquer.

A ce jour, seuls des mots, des phrases, visant à mettre en place de nouveaux contrôles, structures, ont été portés sur la place publique.

Que sont les résultats intermédiaires non en mots mais en chiffres, rapports, constats ?

Les textes déposés par la minorité souhaitent que ces précisions indispensables proviennent de l'Exécutif, seul responsable de ce capharnaüm.

Que les citoyens contribuables obtiennent, enfin, une information complète et objective sur les dysfonctionnements constatés et dénoncés.

Pour que la population ait enfin des écrits justes et exacts, la minorité vous recommande d'accepter cette proposition de résolution.

P.S.

Vu les quelques minutes accordées pour le survol quasiment simultané de ces trois objets, R 658, M 1996 et R 659, dont les sujets sont connexes, un seul rapport aurait été suffisant. Mais, trois rapports ont été demandés.